



AVIS A LA POPULATION

Madame, Mademoiselle, Monsieur,

La proposition de notre municipalité, en vue d'offrir aux habitants de notre commune la possibilité de voyager à moindre coût et de favoriser l'utilisation des transports publics, a été approuvée par le Conseil général, en date du 07 décembre 2009.

Dès lors, nous avons le plaisir de vous informer que

L'ABONNEMENT DEMI-TARIF CFF POUR L'ANNEE 2010

sera remboursé à chaque citoyen coinsinois qui en fera la demande.

Les titulaires d'un abonnement général seront remboursés du montant d'un abonnement demi-tarif annuel.

Afin d'obtenir ce remboursement, nous vous prions de bien vouloir vous présenter au greffe municipal, aux heures d'ouverture, muni(e) de votre abonnement demi-tarif ou général CFF nominatif.

En vous souhaitant d'ores et déjà beaucoup de plaisir lors de vos futurs déplacements, nous vous présentons nos plus cordiales salutations.

Coinsins, le 05 janvier 2010.

LA MUNICIPALITE